



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1405 du 1^{er} juin 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu audience du 29 mai avec la nouvelle Ministre de l'Ecologie	3-4
4. Demande d'audience fédérale à la nouvelle Ministre & aide mémoire	5-10
5. La CGT-FP reçue par la nouvelle Ministre de la Fonction Publique	11
6. Campagne Temps et Charges de Travail de l'OFICT :	
- note de présentation	12-13
- 4 pages	14-17
- La consultation	18-21
- La pétition	22
7. Déclaration liminaire au CHSCTM du 30 mai 2012	23-25
8. La lettre de l'OFICT – mai 2012	26-31

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Vendredi 1^{er} juin 2012 :

Réunion du comité de suivi du protocole

Lundi 4 au vendredi 8 juin 2012 :

Stage fédéral de formation CHSCT

Mardi 5 juin 2012 :

Réunion confédérale de la campagne CGT sur la sécurité sociale

Mardi 5 juin 2012 :

Réunion UGFF, CE et organisations sur l'outil syndical

Mardi 5 juin 2012 :

Audience CGT à la DAM sur le CETMEF

Mercredi 6 juin 2012 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 7 juin 2012 :

Election à la CAP des TE

Jeudi 7 juin 2012 :

Réunion du collectif fédéral retraité

Vendredi 8 juin 2012 :

OS / DRH sur le projet de décret portant sur la délégation de pouvoir

Lundi 11 juin 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 12 juin 2012 :

Groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 12 juin 2012 :

bureau de la CMFP

Mardi 12 et mercredi 13 juin 2012 :

Commission Exécutive fédérale

Jeudi 14 juin 2012 :

Réunion fédérale des DIR pour la préparation des assises de la sécurité routière

Lundi 18 juin 2012 :

Congrès des syndiqués CGT de l'IFSTTAR à Paris

Lundi 18 juin 2012 :

Réunion de la commission 3 du CCAS

Lundi 18 juin 2012 :

OS / DRH sur PFR des C Administratifs

Mercredi 20 juin 2012 :

réunion FNEE – CGT et SYAC - CGT sur les IPEF

Mercredi et jeudi 21 juin 2012 :

Assemblée Générale de la MGET à Saint Brieuc

Jeudi 21 juin 2012 :

Réunion du comité de suivi du protocole CEREMA

Jeudi 21 juin 2012 :

Commission exécutive de l'UGFF

Lundi 25 juin 2012 :

bureau de l'UGFF

Mardi 26 juin 2012 :

Groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 27 juin 2012 :

secrétariat fédéral

Mercredi 27 et jeudi 28 juin 2012 :

Assise de la sécurité routière du MEDDE

Jeudi 28 juin 2012 :

élections aux CT des CVRH, du CEDIP et du CMVRH



INFOS BREVES



CHIFFRES DU CHOMAGE

Urgence sociale

Comme il fallait s'y attendre les chiffres du chômage ne montrent pas d'embellie sur le front de l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 4 318 500 en France métropolitaine. Ce nombre est en hausse de 0,2 % au mois d'avril ; sur un an il augmente de 6,5 %.

Il est particulièrement inquiétant de constater que le chômage de longue durée augmente. Non seulement le risque d'être au chômage est de plus en plus grand mais on y reste de plus en plus longtemps. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C depuis un an ou plus augmente de 1,1 % au mois d'avril 2012 (+ 8,0 % sur un an).

Les perspectives sont encore plus inquiétantes : ce sont 45 000 emplois qui risquent d'être supprimés dans l'industrie dans les prochaines semaines.

Ce constat confirme l'urgence de prendre des mesures d'ampleur. Les revendications portées par la CGT deviennent incontournables.



La CGT publie la liste des emplois menacés

La délégation CGT qui a rencontré le Premier ministre le 24 mai lui a remis une liste recensant les emplois menacés. Interrogé sur RTL ce mercredi 30 mai, le ministre du Travail a estimé que le chiffre de 45 000 emplois avancé par la CGT était réaliste. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que 58 % des Français placent l'emploi comme priorité assignée aux rencontres que le Premier Ministre a entamé avec les syndicats et le patronat ([voir plus de détails sur ce sondage de l'Humanité](#)).



ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (LOGEMENT – EMPLOI)

La CGT s'engage et appelle ses organisations et les salariés à s'emparer de la question du logement

La CGT a décidé de signer l'accord interprofessionnel concernant l'utilisation du « 1 % logement » et sa gouvernance. Il s'agit pour notre organisation syndicale de redonner un sens et une lisibilité au dispositif du 1 % afin de répondre aux besoins des salariés et apporter sa contribution aux politiques du logement. Si rien ne change sur les cotisations de près de 13 millions de salariés, seuls un peu plus de 600 000 vont bénéficier de ses actions pour la période 2012/2014 contre 1 million de bénéficiaires à titre divers en 2008.



COMMUNIQUE CGT – FNSCBA – UD 92 Traquer le travail illégal plutôt que de s'attaquer aux salariés !

Le 22 mai 2012, 300 policiers et gendarmes, sous la houlette du Comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf), ont investi le chantier du fort d'Issy-les-Moulineaux (92) pour « traquer le travail illégal ».

Sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage, Bouygues immobilier et Bnp Paribas Immobilier, mille salariés travaillent sur ce chantier, embauchés par près de 200 entreprises.

Comme il est habituel dans ce genre d'opération à visée médiatique, ce sont les travailleurs qui ont été obligés de justifier de leur présence sur le site et de leur identité.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Audience du 29 mai 2012 **avec la nouvelle ministre de l'écologie, du développement durable et de** **l'énergie, Madame Nicole Bricq et les organisations syndicales**

Ministère : Nicole Bricq, Ministre ; Géraud Guibert, Directeur de Cabinet ; Laurence Girard, Chef de Cabinet ; Paquita Morellet-Steiner, Conseillère sociale et Hélène Eyssartier, DRH.

Organisations syndicales : CGT (Jean-Marie Rech, Nicolas Baille, Maurice Barla) ; FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

Suite à la nomination de Mme Nicole Bricq, la Fédération nationale CGT Equipement-Environnement a demandé le 22 mai une audience. La ministre a souhaité dans un premier temps recevoir l'ensemble des organisations syndicales pendant une heure pour une prise de contact. Elle recevra plus longuement par la suite les syndicats en bilatérale.

Les organisations syndicales pouvaient poser deux questions aussi, la CGT a fait l'intervention suivante :

Le président de la République a pris deux décisions fortes pour le champ de la fonction publique : l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et l'arrêt du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

1^{er} question : Quelle traduction concrète pour le champ du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) notamment sur les réorganisations-fusions de services, fusions de corps, et moyen budgétaire pour les services et établissements publics sous tutelles.

2eme question : Concernant les Ouvriers des parcs et ateliers (OPA), la CGT demande l'arrêt du non recrutement d'OPA et donc des recrutements immédiats et la tenue d'une réunion sur toutes les problématiques liées à ce statut particulier.

Enfin, il y aura besoin de définir l'articulation entre le MEDDE et le ministère de l'égalité des territoire et du logement.

Réponse de la ministre :

La ministre en préalable dit connaître la situation particulièrement difficile que vive les personnels suite aux différentes réformes-réorganisations faites par le précédent gouvernement. Elle s'est voulu rassurante pour l'avenir et suite à l'intervention de la CGT sur le nombre important de suicides et de souffrance au travail elle affirme vouloir faire évoluer les choses à marche moins forcée que le précédent gouvernement. Aussi avec les organisations syndicales elle conçoit un dialogue en continu.

Suite aux différentes questions posées, la ministre dit ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des questions. A ce stade, elle a besoin d'y voir clair aussi elle a demandé à ses services de lui faire un état des lieux pour fin juin avec l'objectif d'élaborer pour septembre une nouvelle stratégie ministérielle (ndrl : chaque ministre devra faire de même).

Sur les OPA, la réponse est claire : « *Je vous remercie d'aborder ce sujet qui fait partie des prioritaires, les décrets d'intégration et de retraite sont pour l'un pratiquement abouti, l'autre en cours d'élaboration.* ». La Fédération a dès la fin de la réunion transmis une demande de réunion spécifique aux OPA au Directeur de Cabinet.

Concernant le RGPP, elle a clairement dit : « *ce n'est pas la méthode à suivre* ». Après les législatives (ndrl : comprendre si la gauche gagne les législatives), le 1^{er} ministre dans son discours de politique générale définira les priorités y compris pour la fonction publique. Elle aura ainsi sa feuille de route.

Sur VNF, elle indique qu'elle va demander avec la ministre de la fonction publique au 1^{er} ministre une concertation interministérielle pour qu'il y ait une mise en œuvre de la loi qui soit le mieux possible.

Sur le décret « logements de fonction » elle indique qu'à ce stade il n'y aura pas d'application au ministère, elle va demander une concertation interministérielle et ensuite des discussions avec les organisations syndicales. Dans ces conditions, Jean-Marie Rech annonce à la ministre que la Fédération CGT retire son préavis de grève pour le 6 juin.

Sur le CEREMA, elle nous informe qu'elle n'est pas au courant de ce dossier elle va s'informer auprès de ses services. Nous avons fait savoir notre étonnement suite à sa réponse !

Sur les différents dossiers en cours (fusion de corps,...), la ministre a clairement dit : « *Tant que ça n'est pas signé, ça n'est pas vendu !* ».

Sur les catégories C « *ce sont les catégories les plus mal menées, je serai attentive* ».

Suite à la publication des décrets d'attributions des ministères, elle nous informe qu'elle a rencontré Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement. Il y aura des compétences partagées entre les ministres mais pas de « *recasse des services* ». Concernant la sécurité routière, elle indique qu'il n'y aura pas d'impact pour les personnels mais qu'il est plus sain que la compétence dépende d'un seul ministère en l'occurrence celui de l'intérieur !

Enfin, sur un acte de 3 de la décentralisation, elle indique qu'il est nécessaire, « *il faudra un partenariat, ce ministère à une expertise extraordinaire c'est un atout* ». Elle n'a pas donné d'éléments supplémentaires à ce stade.

Commentaire CGT : La Fédération CGT a renouvelé sa demande, suite à son courrier du 22 mai dernier, a été reçue par la ministre pour évoquer plus en détail l'ensemble de ses revendications. Elle sera reçue à la mi-juin.

On voit bien que le gouvernement et donc la ministre attendent les législatives pour s'engager plus avant. Dans ces conditions, et pour marquer une rupture avec la politique du précédent gouvernement, la CGT a proposé aux autres organisations syndicales le principe de ne plus participer aux réunions du ministère dans l'attente d'arbitrage clairs de la ministre. Les organisations syndicales ont convenus de se recontacter jeudi 31 mai pour décider de cette proposition.

Montreuil, le 30 mai 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 22 mai 2012

Mme Nicole BRICQ
Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre,

Vous avez été nommée Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et notre fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants élus des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle. La concertation sociale s'impose.

Vous voudrez bien prendre connaissance à cette fin de l'aide mémoire ci-joint, qui pointe des urgences revendicatives correspondant aux attentes des personnels.

Depuis 2007, notre administration a subi un certain nombre de réorganisations et mesures liées à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), conjuguée au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Concrètement cela c'est traduit par :

- des réorganisations et fusions de services
- des fusions de corps et la mise en œuvre de la PFR
- des réductions d'effectifs et abandons de missions (ingénierie publique, ATESAT, ADS...).

La dégradation du rapport missions/moyens et un management fondé sur les seuls objectifs d'économie comptable et de performance individuelle ont provoqué une souffrance au travail pour beaucoup d'agents et ce à tout niveau hiérarchique. Le recul de la présence territoriale de l'État pour porter les politiques publiques de ce qui doit être un grand ministère technique, combinée au décalage croissant entre les objectifs des Grenelle Environnement et Mer et les réalisations concrètes, ont été vécus douloureusement par les personnels.

Le président de la République a annoncé l'arrêt de la RGPP. Notre dialogue doit notamment porter sur la concrétisation de cet engagement.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Jean Marie RECH

P.J : Aide mémoire CGT

Audience avec la Ministre (Aide mémoire de la FNEE-CGT mai 2012)

Parmi les attentes des personnels des services du MEDDTL et de ses établissements publics, **nous pointons plusieurs urgences**, auxquelles il faut porter réponse.

Ces urgences concernent **aussi la situation sociale dans des secteurs professionnels relevant des politiques publiques portées par le MEDDTL : par exemple dans le secteur maritime**, l'action menée par les salariés de la SNCM et la Méridionale pour l'inscription au 1° registre des marins des équipages des navires assurant des liaisons avec notre pays, contre la concurrence basée sur le dumping social de compagnies basées en France et en Europe.

Nous appelons bien sûr l'attention sur des textes parus au JO dans les derniers jours du gouvernement précédent sans aucune concertation : par exemple **le décret du 9 mai portant réforme du régime des concessions de logement** (JO du 10 mai) qui doit être abrogé. Il met directement en cause certains de nos agents, ainsi ceux des logements liés à l'exploitation des voies navigables (voir ci-dessous point 6° sur mise en place de VNF avec un préavis pour le 6 juin), d'autres infrastructures de transports ou dans certains établissements publics. D'autres « coups partis » ou en voie de l'être, peuvent être stoppés. C'est par exemple le cas des concessions-privatisations de routes nationales, ou d'infrastructures comme le tunnel de Toulon, ou le PPP prévu pour le canal Seine Nord Europe.

D'autres mesures urgentes concernant les fonctionnaires et agents de l'Etat sont attendues du gouvernement et de la Ministre chargée de la Fonction Publique, portées par l'UGFF-CGT, notre Fédération et ses syndicats : citons à ce titre, la revalorisation du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître les qualifications et les droits au déroulement de carrière, ou encore l'abrogation du jour de carence maladie ou la taxation des mutuelles qui fragilise notre protection sociale.

Sur le contenu des politiques publiques nécessaires dans les domaines relevant des champs ministériels des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que de l'égalité des territoires et du logement, la CGT porte des propositions, revendications et demandes. Avec ses structures interprofessionnelles adaptées, la CGT est à disposition pour toute rencontre sur ces sujets (politique des transports -Union Interfédérale des Transports- ; Logement -collectif confédéral Logement- ; Grenelle Environnement et Mer- collectifs confédéraux Développement Humain Durable- Energie...).

1° Arrêt de la RGPP

Urgence des emplois vacants, des recrutements, des cibles en ETP fin d'année 2012 et de la préparation du budget 2013. La stratégie ministérielle publiée en décembre 2011 souligne les tensions des rapports missions/moyens en indiquant les limites atteintes par les gains de productivité et de mutualisation, et en recommandant la mise à plat du périmètre, de la nature ou de la finalité des missions...

Nous demandons l'ouverture d'une discussion nationale en juin sous l'égide du ministre pour faire le point sur les effectifs (postes vacants/recrutements), les cibles fin 2012 du SERM par programme et zone de gouvernance, la situation des effectifs dans les établissements publics, afin d'améliorer la situation et de soumettre à concertation avec les organisations syndicales siégeant au CTM les mesures qui s'imposent, y compris celles qui relèveraient du projet de loi de finances 2013 ou rectificative 2012. **La fin de la RGPP avec le 1 sur 2 non remplacé et l'arrêt de RH 2013, doivent se traduire en actes.**

A ce sujet, le programme du président de la République comporte pour la « première année du changement » (citation document du 3 avril pour la période allant jusqu'au 29 juin 2012), en lien avec la publication par la Cour des comptes du rapport sur la situation des finances publiques, ces deux engagements. « Arrêt de la RGPP », suivi du lancement du « Projet de refondation et de modernisation de l'action publique », avec la précision de l'établissement par chaque ministre avant fin septembre 2012 d'un « projet pluriannuel de modernisation et de simplification des services et opérateurs sous sa tutelle ». **Nous devons nous organiser pour avoir un suivi du premier engagement et une concertation sur le second.** Faute de concertation sociale, l'inscription dans la Constitution du respect de la démocratie sociale (pour citer un autre engagement présidentiel) serait contredite.

Ainsi la dernière action de grève de nos collègues du **contrôle aérien** contre la fermeture d'un certain nombre de centre de contrôles de la navigation, doit avoir des suites concrètes. Ainsi encore pour **l'application du droit des sols (ADS)** et de l'urbanisme, après la publication de la circulaire ADS du 4 mai, bloquée un temps par le SGG. Nous venons de prendre connaissance de la tenue de réunions interrégionales avec appui des CVRH pour appliquer la suppression de 699 ETP en 2012 et 2013 au titre de l'ADS. Nous exigeons de l'administration le retrait de cette circulaire, le gel de ces suppressions d'emplois RGPP, et l'annulation de ces réunions d'application prévues sans les organisations syndicales. Les engagements d'arrêt de la RGPP et de dialogue social ne doivent ainsi pas être contournés, en ignorant le résultat des élections présidentielles et l'installation du nouveau gouvernement.

2° S'agissant des établissements publics, nous avons pris bonne note que le décret publié fin avril relatif aux pouvoirs des préfets sur les services territoriaux de ces établissements ne comportait plus, contrairement au projet soumis aux CTM, CT et CE concernés, **l'ONCFS et l'ONEMA**, mais visait toujours **l'ADEME**. Nous demandons le retrait de l'ADEME de ce décret.

Au **Parc national des Cévennes**, nos élus ont saisi le Président du CA et la DGALN/DEB de l'entêtement du directeur à imposer en juin son projet de restructuration, qui tourne le dos à la volonté exprimée encore le 19 avril dernier de rapprocher les points de vue des personnels, des administrateurs, et celui de la direction. Nous demandons de rétablir le dialogue entre les parties pour une organisation des missions du PNC répondant à la délibération du CA du Parc de juillet 2011.

A **l'Agence de l'eau RMC**, la nouvelle de la mutation arbitraire du délégué régional Franche-Comté a conduit en mars dernier à une intervention médicale urgente sur le lieu de travail, une solidarité exemplaire des personnels de l'Agence en butte à l'autoritarisme du directeur général, une enquête étant conduite par le CHSCT avec la médecine de prévention : nous avons saisi la tutelle il y a plus d'un mois, sans réponse à ce jour.

Enfin pour ces établissements, nous demandons le déblocage des dossiers **d'évolution statutaire des contractuels** : extension statut Agences de l'eau aux contractuels ONCFS, ONEMA, CELRL, et aux contractuels Parcs nationaux et AAMP. Par ailleurs pour ces derniers EPA (Parcs et AAMP), la note de gestion signée le 4 mai est insuffisante sur la revalorisation des rémunérations et ne nous a pas été communiquée suite à la réunion de concertation pour amendements possibles. Nous demandons également les revalorisations statutaires et de carrières des fonctionnaires des corps **d'ATE et TE**. Ces engagements pris dans le relevé de décisions du 22 mars 2011 n'ont pas été tenus.

3° OPA

Sur les textes concernant les OPA devant accompagner le transfert des Parcs aux conseils généraux, nous connaissons les causes des retards accumulés. Il y a urgence : amendement nécessaire à la loi d'octobre 2009 et au moins les deux décrets relatifs aux modalités de calcul de départ en retraite et au reclassement dans la FPT des OPA. Cela est indispensable pour garantir aux personnels l'exercice correct du droit d'option. Mais s'avère autant nécessaire la levée du moratoire imposé par Bercy sur le recrutement et l'avenir des OPA dans les services de l'Etat ou les établissements publics sous tutelle.

4° Résorption de la précarité

L'application de la loi sur la **résorption de la précarité subie par les contractuels** dans tous les services et établissements ministériels appelle une volonté résolue et des moyens dédiés à la DRH, comme nous l'avons déclaré au premier groupe de travail tenu en avril. Le second est prévu début juin.

5° Mesures et situations catégorielles

Nous demandons réponse aux revendications portées en intersyndicale par les **adjoints administratifs** avec pétitions et déclarations réitérées à la CAP des 18/19 avril sur les taux de promotion nécessaires au déroulement de carrière, l'accès au 8^{ème} échelon sans contingentement, la garantie de l'alignement des primes avec celles des adjoints administratifs du MAAPRAT sans application de la PFR, la transformation d'emplois de C en B avec des parcours professionnels choisis. Sur les **dessinateurs**, nous appelons l'attention sur la réalité du vécu d'un corps en extinction : il est impératif de donner à ce corps des perspectives de carrières en lien avec le corps de B technique. Nous demandons également des mesures significatives pour la revalorisation statutaire des **personnels d'exploitation**, les deux premières réunions n'étant pas à la hauteur des attentes. Pour ces personnels d'exploitation, comme pour d'autres catégories d'agents soumis à des contraintes particulières de conditions et d'horaires de travail de terrain, le dossier de la reconnaissance statutaire de la pénibilité doit enfin avancer pour concrétiser un engagement du Ministre Borloo, bloqué par Matignon.

S'agissant du projet de fusion des **corps d'ingénieurs**, la constitution de groupes de travail thématiques doit permettre de faire prendre conscience des besoins de reconnaissance des qualifications, de la spécificité des missions techniques variées dont la pérennité doit être garantie pour l'avenir, avec des recrutements, des formations et des mesures exceptionnelles d'accès des techniciens à ces corps. Il ne s'agit pas pour nous, suite à la manifestation nationale intersyndicale des ingénieurs de février dernier contre votre projet de fusion, de dissiper ce que la lettre des DRH qualifie d'incompréhension des personnels. Pour le **corps des attachés**, nous n'avons pas d'information récente sur la mise en place du CIGEM et vous demandons notre participation au groupe de travail à ce sujet. Enfin nous vous rappelons que **les chargés de recherche** de 2^e classe ont été pénalisés par le nouveau taux de promotion à la 1^{ère} classe, qui passe de 100 % (2011), à 75 % (2012) et 50 % (2013). Les élus aux CAP directeurs de recherche, chargés de recherche, ainsi qu'au comité d'évaluation des chercheurs ont demandé en intersyndicale une rencontre pour que le taux de promotion soit rétabli. A ce jour, aucune réponse.

De manière générale pour garantir des déroulements de carrières, l'augmentation des taux pro/pro des différents corps, l'organisation des recrutements, conjuguée à celle des recrutements exceptionnels liés à l'application de la loi de déprécarisation, appellent des mesures et financements rapides.

Enfin sur les dossiers catégoriels, les projets de décrets « en cours de signature » sur la fusion des corps avant la mise en place du gouvernement investi le 16 mai, textes contre lesquels nous nous sommes prononcés au CTM, doivent être mis à plat et faire l'objet de concertation.

6° Voies navigables et Réseau scientifique et technique

La mise en place des deux réformes sur la constitution du nouvel **EPA Voies navigables et sur le CEREMA**, qui ont fait l'objet de deux protocoles d'accord signés notamment par la CGT, n'obéit pas au même calendrier.

Pour les moyens dédiés **aux voies navigables**, nous demandons de nouveau l'arrêt des 271 suppressions d'emplois au titre RGPP, prévu avant le vote de la loi de 2012, les recrutements nécessaires à la relance de la voie d'eau sur les emplois statutaires d'ingénierie publique, de maintenance et d'exploitation. Et nous notons, depuis le vote de la loi, que la région Bourgogne, la seule en expérimentation du transfert de compétences, a décidé d'y renoncer.

S'agissant de l'évolution du **Réseau scientifique et technique et du projet CEREMA**, les contacts syndicaux pris avec l'AMF et l'ADF montrent les besoins des collectivités territoriales, comme leur interrogations sur les moyens de l'Etat au vu du bilan des dernières années de désengagement des services de l'Etat vis-à-vis de l'ingénierie publique, des missions d'expertise, études, conseil et assistance technique aux collectivités territoriales. La réunion du premier comité de suivi (9 mai) prévu par le protocole montre l'ampleur du redressement à opérer dans ce domaine avec les enjeux de l'égalité territoriale et du développement durable. La clause de maintien des moyens humains et financiers durant 2 années suivant la mise en place ne fait pas le tour des questions en cause. Le ministre et son cabinet devront se prononcer rapidement sur ces sujets.

7° Compétences et organisations ministérielles

Les **attributions des ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, d'une part, et de l'égalité des territoires et du logement**, d'autre part, posent la question des compétences, de l'organisation des services et établissements publics, comme de la maquette budgétaire, au regard de la situation actuelle. Le précédent de la sécurité routière avec un double rattachement au ministère de l'intérieur et de l'écologie a été mal vécu. En région la constitution des DREAL (ou DEAL en Outre-Mer) entre 2009 et 2011, ne devrait pas être déstabilisée par une nouvelle réorganisation, mais au contraire consolidée. Dans les départements, les DDT ou DDTM ont constitué une forte variable d'ajustements à la baisse des effectifs, avec une lecture préfectorale comptable, éloignée des nécessités des politiques ministérielles souvent techniques, aboutissant au sentiment d'abandon vécu par beaucoup.

L'action sociale ministérielle, portée par un CCAS, des CRAS et CLAS au niveau local, devrait être confortée et revalorisée, en lien avec les actions interministérielles en ce domaine. A contrario de ces dernières années, où elle a souffert des réorganisations de services et des « mutualisations ».

La CGT reçue par Marylise LEBRANCHU

Le 29 mai au matin, la CGT a été reçue par Marylise LEBRANCHU, la nouvelle Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction publique, accompagnée par son Directeur de Cabinet.

Dans cette prise de contact, la CGT a d'abord souligné sa satisfaction d'avoir une interlocutrice dirigeant un ministère de plein exercice.

Notre organisation syndicale a ensuite affirmé la nécessité impérieuse d'une politique marquant une rupture sans ambiguïté avec les reculs imposés ces dernières années, au travers notamment de la RGPP, de la réforme territoriale, de la loi HPST et des privatisations de services publics.

D'emblée, la CGT a rappelé que le dialogue social ne devait pas rester une formule creuse et que, quel que soit le niveau, aucune décision ne devait être prise sans une véritable négociation.

A l'occasion de cette première rencontre, la délégation a confirmé que des mesures d'urgence devaient être prises. Parmi les principales, elle a mis en avant l'exigence d'un moratoire immédiat afin qu'aucune suppression d'emploi n'ait lieu, d'une augmentation sans délai de la valeur du point d'indice, de l'abrogation du jour de carence, du passage de tous les infirmiers et toutes les infirmières en catégorie A, avec la reconnaissance de la pénibilité de leur métier, d'une forte vigilance sur la précarité...

La CGT a par ailleurs insisté sur les chantiers majeurs qu'il convenait d'ouvrir au rang desquels, par exemple, la reconstruction de la grille indiciaire, un retour au fond sur l'égalité professionnelle, un nouvel examen de la question de la santé au travail, etc.

Notre organisation syndicale a rappelé les forts enjeux spécifiques à la Fonction publique dans le dossier global de la retraite.

Elle a en outre plaidé pour un état des lieux et un bilan contradictoire, sur la décentralisation, la REATE...

Elle a enfin réclamé l'abrogation de certaines lois (HPST, Réforme des collectivités territoriales...) pour y substituer de nouveaux dispositifs conformes à l'intérêt général, à la démocratie et aux besoins de la population.

Même si la Ministre, fraîchement installée, n'a pas répondu à nos revendications, rappelant au passage l'échéance incontournable des élections législatives, le changement de tonalité était indéniable et ses propos ont indiqué une inflexion significative par rapport au gouvernement précédent.

La Ministre a juste précisé son fort attachement au dialogue social et qu'elle était favorable à la perspective d'un « *sommet social* » spécifique à la Fonction publique après celui organisé au niveau interprofessionnel.

Bien entendu, il faudra juger aux actes.

En tout état de cause, l'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales est plus que jamais d'actualité.

Montreuil, le 30 mai 2012



Campagne temps et charges de travail de l'OFICT Equipement-Environnement

Cher(e) camarade,

L'OFICT, à la suite de son congrès, engage la campagne "**Temps et Charges de travail - Faisons nos comptes !**", pour que les Ingénieurs Cadres et Techniciens fassent reconnaître leur travail, et leur droit au repos et à la santé.

C'est un enjeu important pour chacun de nous et pour l'efficacité de nos services publics, dans une situation de plus en plus dégradée pour nos collègues.

Tu pourras retrouver sur la page OFICT du site fédéral, tous les documents (version pdf) de la campagne :

- 4 pages d'information,
- consultation,
- pétition

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4254>

Tu peux dès maintenant, en accord avec ton syndicat ou ta section, mettre en place des initiatives en direction des agents et syndiqués au sujet du temps et des charges de travail, leur proposer les documents de la campagne, soit en les éditant ou en les téléchargeant à partir du site, soit en les utilisant en ligne en cliquant sur les liens ci-dessous !

remplissez et faites remplir la consultation :

La consultation doit permettre de mieux connaître les situations de nos collègues, de témoigner, de faire part des aspirations.

Si la consultation est avant tout conçue comme outil de contact avec nos collègues ingénieurs, cadres et professions techniciennes et de contrôle, il est aussi possible de la faire remplir en ligne à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/spreadsheet/embeddedform?formkey=dFBPWTJaejhrMzBxcC1PN1ZsY0ZMSUE6MQ>

signer et faites signer la pétition :

Il en va de même pour la pétition. Elle contribue à montrer une cgt revendicative, présente sur le terrain. Elle a vocation à être portée massivement signée à la rentrée auprès de la DRH. La pétition peut également être signée en ligne :

<http://www.petitionpublique.fr/Peticaover.aspx?pi=P2012N25042>

Le mois de juin doit être mis pleinement à profit pour faire remplir massivement consultation et pétition. Nous proposons de faire un premier point des pétitions signées et des consultations fin Juin, de poursuivre durant l'été avec un nouveau point fin juillet, de publier les résultats de la consultation en septembre et de demander une entrevue à la DRH du Ministère, appuyée par les pétitions signées. Des initiatives peuvent aussi être prises en direction des DRH des Etablissements publics, qui disposent de règlements du temps de travail "indépendants"

Les pétitions ou consultations sous forme papier sont à renvoyer à l'OFICT par courrier ou fax à :

OFICT - Fédération CGT de l'Équipement-Environnement
263, Rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL Cedex
France

fax : 01 48 51 62 50



TEMPS ET CHARGES DE TRAVAIL FAISONS LES COMPTES !

L'organisation des Ingénieurs, Cadres et Technicien-ne-s (OFICT) de la Fédération CGT Equipement-Environnement, avec ses syndicats, vous propose aujourd'hui d'agir pour que les questions du temps et de la charge de travail, particulièrement en ce qui concerne les cadres et technicien-nes, soit rediscutée dans notre ministère. En effet, nos catégories sont confrontées à un alourdissement des charges et à un allongement du temps de travail. Nous sommes convaincus qu'une telle évolution n'est pas une « solution » pour notre service public mais contribue aux difficultés de celui-ci. Elle ne favorise ni le développement de la qualification et de l'efficacité, ni le bon travail. En « *faisant nos comptes* », nous défendons notre droit constitutionnel à la santé et au repos... notre travail et le service public lui même.

Nous vous proposons¹:

- ⇒ de témoigner et d'exprimer votre avis au travers d'un questionnaire de consultation;
- ⇒ d'agir en signant la pétition, qui sera remise à la DRH du ministère.

En nous rassemblant, faisons reconnaître notre travail !

¹ La pétition et la consultation sont disponibles auprès des militants de la CGT. Elles peuvent leur être remises ou adressées par courrier à l'ofict. Elles sont disponibles en ligne (liens à copier dans votre navigateur) : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4254>

UNE JURISPRUDENCE D'UNE GRANDE PORTÉE

A la suite d'une plainte de la CGT, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe a, le 23 janvier 2010 et pour la troisième fois, condamné la France pour violation de la Charte Sociale Européenne révisée, au regard de la législation en matière de forfaits-jours sur l'année et ce pour deux motifs :

- ⇒ absence de durées limites au travail journalier, hebdomadaire et de suivi efficace du temps et de la charge de travail;
- ⇒ absence de compensation financière pour les salariés en forfaits-jours lorsque les heures de travail peuvent être anormalement élevées.

Le Comité des Ministres, organe politique du Conseil de l'Europe, s'est toutefois contenté de « *prendre acte* » de la délibération du CEDS.

Un salarié soutenait que faute pour l'employeur d'avoir respecté les dispositions précises de l'accord collectif de branche, la convention de forfaits en jours lui était inopposable et qu'il était fondé à réclamer le paiement des heures supplémentaires effectuées. Débouté par la Cour d'appel, il avait saisi la Cour de cassation. Le pourvoi ne demandait pas à la Cour de se prononcer sur le principe de forfaits en jours, mais sur ses conditions d'application. C'est sur ce terrain-là que se fonde l'arrêt du 29 juin 2011² de la Cour de cassation qui casse l'arrêt rendu par la Cour d'appel. L'arrêt du 29 juin peut se résumer ainsi :

« une convention de forfaits en jours n'est valable que si elle est encadrée par un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des

² Arrêt n° 1656 du 29 juin 2011 (09-71.107) cour de cassation - chambre sociale.

repos journaliers et hebdomadaires et dont le respect est de nature à assurer la protection de la sécurité et de la santé du salarié».

En l'absence d'un tel encadrement ou si l'employeur n'en respecte pas scrupuleusement les modalités, la convention est «privée d'effet», le salarié relevant alors des dispositions générales en matière de temps de travail.

N'en déplaise à certains commentateurs, la décision rendue par la Cour est de grande portée. Elle rappelle dans ses attendus que «le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles». Dès lors, tout salarié, qu'il relève du privé ou de la fonction publique, est concerné. La Cour de cassation a développé une conception exigeante des obligations de l'employeur en matière de protection de la santé des travailleurs : **c'est une obligation de résultats**. Ce principe est appliqué en matière de sécurité au travail. Il devrait l'être, de la même façon, par rapport aux conséquences d'une durée et d'une intensité excessives de travail. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Cour d'appel de Versailles en confirmant la faute inexcusable de Renault dans le suicide d'un cadre du Technocentre de Guyancourt, en retenant en particulier «l'absence de tout dispositif dans l'entreprise pour évaluer la charge de travail, notamment des cadres, l'absence de visibilité des managers sur la charge de travail de leurs collaborateurs, la culture de sur-engagement».

En bref... le décompte en jours dit «forfait-cadres»

- Par transposition des lois «Aubry» sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, le décret fonction publique n° 2000-815 du 25 août 2000 a introduit la possibilité de dispositions spécifiques pour les personnels «chargés de fonction d'encadrement ou de conception bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou soumis à de fréquents déplacements de longue durée».

- Celles-ci se sont concrétisées par un système forfaitaire de décompte en jours du temps de travail.

- Si nul ne conteste le besoin d'autonomie, tout particulièrement pour les cadres, dans l'organisation de leur travail, ce dispositif tend le plus souvent, faute de références horaires, et face à la lourdeur des charges de travail, à pousser à des «horaires sans fin»... et sans contreparties.

La Cgt pour cette raison n'était pas favorable à cette modalité qui ne concernait, à l'ex. Equipement, que les cadres de troisième niveau. L'administration a cherché à étendre ce dispositif à l'occasion des fusions-réorganisations de services. Si l'action syndicale, et notamment la pétition de l'OFICT signée par plusieurs centaines de cadres, a permis d'éviter une telle extension à la catégorie B et d'écartier le basculement automatique de tous les cadres A vers ce dispositif, le risque d'extension demeure.

Quelles conséquences pratiques tirer de cette jurisprudence pour notre administration ?

Certes, l'instruction relative à l'ARTT du 6 janvier 2011 du MEDDTL, la circulaire d'application de l'arrêté du 27 mai relatif à l'organisation du temps de travail dans les DDI¹ ou bien encore les divers règlements du temps de travail dans les Etablissements Publics sous tutelle du MEDDTL, sont des cadres collectifs de référence prévoyant un respect des garanties minimales (ainsi que les trop nombreuses dérogations à ces garanties) et un «décompte exact» du temps de travail des agents soumis à un décompte en jours. Ces textes précisent de même que ces éléments de décompte devront être tenus à jour, la hiérarchie des agents soumis au forfait pouvant être tenue pour responsable d'un non-respect de ces garanties.

Dans les faits, on est très loin aujourd'hui, de l'aveu même de l'administration, d'être dans une telle situation. Or, c'est précisément sur la base d'un tel constat de défaillance que la Cour a rendu son arrêt. Qui plus est, ce dernier vise explicitement le «suivi de la charge de travail» parmi les obligations de l'employeur (suivi visé aussi par la délibération du CEDS). **Autant dire un suivi qui, à notre connaissance, n'existe dans aucun de nos services à ce jour!** Plus largement encore, le respect des garanties minimales tout comme

¹ Circulaire du Secrétaire Général du gouvernement

le suivi des charges de travail constituent des obligations pour les employeurs qui concernent l'ensemble des salariés, **qu'ils soient ou non au forfait**. La réalité des dépassements du temps de travail et de l'intensité des charges de travail, notamment dans les catégories d'encadrement, rend d'autant plus nécessaire la prise en compte par nos administrations de ces évolutions jurisprudentielles.

EN FINIR AVEC LES HEURES GRATUITES DE TRAVAIL !

Une réglementation sur les heures supplémentaires qui en dit long

Une majorité d'agents de catégories A et B fait des heures supplémentaires. Pour autant, ces heures ne sont pas reconnues dans la plupart des cas. La réglementation en vigueur continue d'écarter par principe la catégorie A de tout bénéfice d'heures supplémentaires. Quant au corps des contrôleurs des TPE, seul le 1^{er} niveau de grade y est éligible. L'administration du MEDDTL avait esquissé une timide ouverture dans le cadre de 5 réunions avec les organisations syndicales tenues entre le 28 mai 2010 et le 31 mars 2011, ayant pour objet l'élargissement du champ des bénéficiaires potentiels des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) à d'autres corps de catégorie B (et C), sous réserve de l'accomplissement de certaines fonctions. A noter que l'administration avait tenté dans un premier temps de limiter cette éventuelle mesure au seul 1^{er} niveau de grade, en catégorie B. Depuis, le projet d'arrêté est resté lettre morte. Quoiqu'il en soit, nous sommes bien en présence d'une conception d'un encadrement, sinon taillable et corvéable à merci, à tout le moins qui ne compte pas ses heures.

Des heures qui ne comptent pas ?

Si la modalité de décompte en jours du temps de travail (voir encadré) -c'est-à-dire qui fait fi de la réalité de la durée quotidienne et hebdomadaire de travail et passe au compte des pertes et profits les dépassements de la durée légale de travail, les heures gratuites ne concernent pas pour autant que les «forfaités» ! Il y a tout d'abord **les écrêtages** dans le cadre des modalités d'horaires variables qui concernent une majorité de cadres A et au-delà (voir encadré) et sont en augmentation : non-report au-delà de 12 heures de crédit d'un mois sur l'autre, non-enregistrement du temps de travail au-delà des maximums autorisés (10 heures par jour, 48 heures par semaine et 44 heures sur 12 semaines consécutives) ou en dehors des plages fixes et variables, tôt le matin ou tard le soir. Il y a ensuite **le travail emmené chez soi le soir ou le week-end**, les mails reçus parfois tard le soir auxquels il faut répondre quand ce n'est pas **la pause du midi** elle-même qui sert de temps de réunion !

Oui, il y a vraiment besoin de faire les comptes ! La remise en place d'un **comité de suivi sur le temps de travail** que nous avons obtenue devrait permettre de lever un peu le voile.

En bref... les heures sup.

Les heures supplémentaires, Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) relèvent du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié. Celui-ci précise notamment que :

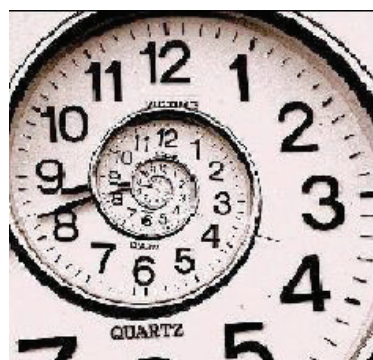
- « sont considérées comme heures supplémentaires, les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail » ;
- elles peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie C et B (ou aux agents non titulaires de droit public de même niveau), dès lors qu'ils exercent des fonctions appartenant à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ;
- c'est un arrêté conjoint du ministre du Budget et du ministre intéressé qui fixe précisément la liste des bénéficiaires potentiels ;
- la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie, sous forme d'un repos compensatoire ;
- le contingent mensuel ne peut dépasser 25 heures, sauf situation exceptionnelle.

RETROUVER LA MAÎTRISE DE SON TEMPS DE TRAVAIL

L'allongement du temps et l'alourdissement des charges de travail sont des réalités partagées par l'encadrement et au-delà. Les pressions qu'ils exercent sont sources de tensions qui finissent par se ressentir dans le milieu professionnel voire familial ainsi que sur la santé. Epuisement professionnel et suicides n'épargnent pas nos administrations. L'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle est de plus en plus difficile à tenir. Le sentiment de devoir toujours travailler dans l'urgence, de ne pouvoir pleinement réaliser un travail de qualité ni, pour ceux responsables d'une équipe, d'avoir les moyens de pratiquer un véritable travail d'encadrement, fait aussi partie d'un vécu partagé. Il est vraiment temps de retrouver la maîtrise de son temps de travail.

C'est pourquoi nous vous proposons de signer la pétition demandant:

- ⇒ le décompte de toutes les heures de travail;
- ⇒ la mise en place de procédures d'alerte permettant de prévenir le non-respect systématique des bornes réglementaires du temps de travail et de repos;
- ⇒ la création de commissions de suivi des charges de travail au sein des CHSCT;
- ⇒ l'obligation d'évaluer et d'adapter la charge de travail lors de l'entretien annuel;
- ⇒ le paiement ou la récupération des heures supplémentaires pour toutes les catégories de personnels, de façon à ce qu'aucune heure de travail ne soit gratuite;
- ⇒ l'évaluation des heures supplémentaires en terme d'emplois;
- ⇒ la mise en place d'un plan de recrutement concerté consécutif à la constatation du recours systématique à des heures supplémentaires en réponse à la charge de travail courante.



En bref...				
La part visible des heures écrêtées en horaires variables				
<i>Pourcentage d'agents écrêtés au plan national</i>				
	2002	2003	2004	2005
A+	31,3%	34,8%	39,6%	42,6%
A	31,4%	30,5%	34,6%	38,4%
B	13,0%	13,3%	14,3%	16,1%
C	4,8%	5,4%	6,8%	8,2%
OPA	6,1%	6,8%	10,7%	9,6%
(Rapport DGPA - comité suivi ARTT 2002-2005)				
<i>Part de l'effectif du secrétariat général écrêté au moins une fois en 2010</i>				
A+	A	B	C	ATE et OPA
65	59,8	55,1	39,8	25,5
<i>Moyenne mensuelle d'heures écrêtées (SG en 2010)</i>				
A+	A	B	C	ATE et OPA
11,4	6,5	3,1	0,4	3,2

Mai 2012



Consultation « temps et charges de travail » FAISONS LES COMPTES

Nos catégories sont majoritairement confrontées à un alourdissement des temps et des charges de travail.

Afin de mieux cerner cette réalité, nous vous proposons de vous exprimer sur ces sujets au travers de cette consultation.

Celle-ci prend place dans une campagne qui vous propose également la signature d'une pétition nationale et la lecture d'un document d'analyse (4 pages). L'ensemble de ces matériels sont consultables sur le site OFICT-CGT : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique604>

Vos contributions alimenteront notre réflexion et nos interventions.

Vous connaître...

Catégorie : A+ A B+ B OPA

Grade :

Filière : Administrative Technique Exploitation Maritime

Age : - de 35 ans 35 - 49 ans 50 ans et +

Sexe : femme homme

Service : Adm Centrale RST Ets publics VN DREAL
 DIR DIRM DDI (DDT, DDTM...) autres

Département du service (numéro) :

Votre régime de travail...

Cycle de travail : hebdomadaire posté / atypique annuel forfait-jours

- si vous êtes en cycle hebdomadaire : horaires fixes horaires variables
- si vous êtes en horaires variables : 36 h 37 h 38,5 h
- si vous êtes concerné-e par un régime d'astreinte : nbr sem / an pas concerné-e

Type de décompte de votre temps de travail ? automatisé déclaratif sans autre

Quotité de travail ? 100 % 90 % 80 % 50 % autre

Avez-vous un Compte Epargne Temps ? non oui car je n'arrive pas à prendre tous mes jours
 oui pour d'autres raisons

Télétravail : Seriez-vous intéressé-e par le télétravail ?

oui

non

- pour quels motifs et à quelles conditions?

Votre temps de travail...

Vous arrive-t-il de travailler :

- au delà de 10h / jour ? très souvent souvent parfois jamais
- au delà de 48h / semaine ? très souvent souvent parfois jamais
- sans disposer de 11h de repos quotidien ? très souvent souvent parfois jamais
- Sans disposer de 35h de repos hebdomadaire? très souvent souvent parfois jamais
- en prenant moins de $\frac{3}{4}$ d'heure pour la pause repas ? très souvent souvent parfois jamais
- en dehors des plages réglementaires (tôt le matin ou tard le soir) ? très souvent souvent parfois jamais
- Le soir ou le weekend, à votre domicile? très souvent souvent parfois jamais

Si vous êtes soumis à un régime d'astreinte, celui-ci permet-il de garantir votre temps de repos ?

oui

non

pas concerné-e

Si vous êtes en horaires variables :

- En moyenne, subissez-vous des écrêtements mensuels (au delà du report autorisé d'1 mois sur l'autre) ? aucun de 1 à 4h de 5 à 9h de 10 à 14h 15h et +

Concernant les heures supplémentaires :

- Vous arrive-t-il de faire des heures supplémentaires ? oui non
- Bénéficiez-vous réglementairement de leur paiement ? oui non
- Si vous faites des HS, vous sont-elles payées / récupérées : intégralement partiellement perdues
- Votre préférence irait-elle plutôt à : leur paiement leur récupération sans préférence
- A combien estimez-vous au total **votre durée moyenne réelle de travail hebdomadaire ?**
 pas plus de 36h de 37h à 40h de 41h à 44h de 45h à 48h supérieur à 48h
 - *Si vous êtes à temps partiel, à combien estimez-vous le dépassement éventuel de votre temps de travail hebdomadaire ?* aucun de 1 à 4 h de 5 à 8 h

Votre charge de travail...

Considérez-vous que vous avez une charge de travail :

très lourde

lourde

normale

insuffisante

- *si elle est insuffisante, est-ce lié à l'évolution du contenu de votre poste de travail ?* oui non
- Est-ce du à l'organisation du travail dans votre service ? oui non
- est-ce du à une autre raison ? oui non

Ces dernières années, diriez-vous que votre charge de travail s'est alourdie ? oui non

Selon vous, quels facteurs expliquent la lourdeur de votre charge de travail (plusieurs réponses possibles) :

- diminution des effectifs de cadres A et B
- suppression des postes de catégorie C (ex secrétariat)
- réorganisations de services
- insuffisance des moyens logistiques
- complexité croissante du travail
- formation professionnelle mal adaptée aux besoins
- mauvaise organisation du travail

Renoncez-vous à des formations faute de temps ? oui parfois non

Si vous encadrez une équipe, disposez-vous du temps nécessaire pour le faire de manière...

- satisfaisante peu satisfaisante pas satisfaisante pas concerné-e

Discutez-vous de votre charge de travail avec votre hiérarchie ? oui non

Si vous avez des responsabilités / mandats syndicaux et/ou sociaux, vous donne-t-on les moyens de les concilier ?

- sans difficulté plus ou moins difficilement pas du tout

Arrivez-vous à concilier vie professionnelle et vie personnelle ?

- sans difficulté plus ou moins difficilement pas du tout

Votre travail a-t-il des répercussions sur votre santé ? pas du tout un peu beaucoup

Votre travail...

Disposez-vous des moyens pour effectuer un bon travail ?

- le plus souvent souvent parfois jamais

Avez-vous le sentiment de faire des tâches inutiles ?

- le plus souvent souvent parfois jamais

Travaillez-vous dans l'urgence ?

- le plus souvent souvent parfois jamais

Au regard de vos missions / objectifs, êtes-vous débordé-e par des tâches subsidiaires ?

- le plus souvent souvent parfois jamais

Disposez-vous d'une vision de long terme pour accomplir votre travail ? oui non

Selon vous, le service rendu par votre unité de travail ? s'améliore se maintient se dégrade

Une dernière question au dos de cette page...



P É T I T I O N : temps et charges de travail

Du temps...

pour bien vivre,

pour bien travailler,

et en bonne santé

La Cour de Cassation, en juin dernier, a remis les pendules à l'heure, en jugeant que le régime du forfait-jour ne dispensait pas l'employeur de produire un décompte exact des heures travaillées, l'obligeait à évaluer la charge de travail et son évolution. La Cour s'est référée au droit à la santé et au repos, inscrit dans la Constitution, ainsi qu'à l'article 31 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Pourtant nous constatons que nos administrations cherchent à imposer des reculs concernant le temps de travail.

Il y a ainsi urgence à engager une nouvelle réflexion avec les administrations du MEDDTL et de ses Établissements publics sur le temps de travail, notamment pour en finir avec la systématisation des heures de travail gratuites et non comptabilisées, tout en prenant en compte la diversité des services et des situations.

Les soussignés demandent à pouvoir disposer des moyens de faire respecter leurs droits et garanties concernant le temps de travail, ainsi que ceux des équipes encadrées avec :

- **le décompte de toutes les heures de travail.**
- **la mise en place de procédures d'alerte permettant de prévenir le non respect systématique des bornes réglementaires du temps de travail et de repos.**
- **la création de commissions de suivi des charges de travail au sein des CHSCT**
- **l'obligation d'évaluer et d'adapter la charge de travail lors de l'entretien annuel**

- **le paiement ou la récupération des heures supplémentaires pour toutes les catégories de personnels de façon à ce qu'aucune heure de travail ne soit gratuite.**
- **l'évaluation des heures supplémentaires en terme d'emplois.**
- **la mise en place d'un plan de recrutement concerté consécutif à la constatation du recours systématique à des heures supplémentaires en réponse à la charge de travail courante**

Nom Prénom	grade	Service	signature



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 30 MAI 2012

Déclaration Liminaire au CHSCTM du 30 MAI 2012.

Durant ces dernières années de CCHS La CGT a particulièrement attiré l'attention de l'administration sur divers sujets avec une demande de changement dans les règles et les comportements

Les discours politiques et scientifiques sur le travail l'ont réduit aux dimensions d'un coût économique et social. Parmi les droits fondamentaux universels figurent le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à la dignité. Alors que les progrès scientifiques et médicaux permettent aujourd'hui d'identifier de très nombreux facteurs d'altération de la santé au travail, on constate la généralisation de la mise en danger délibérée d'autrui dans le choix des organisations et conditions de travail ainsi que dans les politiques publiques les rendant légitimes.

Sous prétexte de donner l'illusion d'une contribution à l'intérêt général, le choix d'organisations et les conditions de travail rend le risque acceptable pour nos hiérarchies. Celle-ci, à coup de « il n'y a pas de risque zéro, si vous ne le faites pas, on privatise la mission, ect » demande aux personnels l'inacceptable en matière d'organisation et de condition de travail.

La baisse des effectifs combinée aux bas salaires contribue à la détérioration des conditions de travail. L'acceptation de condition de travail dégradé est lié au salaire (bas salaire = acceptation de travailler de nuit en ISH par exemple)

La politique menée depuis des années accentue cet état. La casse systématique du code du travail, la remise en cause d'acquis sociaux et la lenteur pour interdire certaines pratiques (90 ans pour l'Amiante), prouve que la volonté n'est pas d'en supprimer les risques ! A ce propos, quant est il de l'extension du décret (OPA sur la

cessation anticipée d'activité due à l'amiante aux fonctionnaires et non titulaires ?)
Où en est l'enquête sur l'exposition à l'amiante dans les services ? Quel suivi médical et post médical des agents exposé ?

Depuis la création des DIR des centaines de FLR et leurs véhicules tracteurs ont été percutés et broyés ! Sous le prétexte du gain de temps les services utilisent ce mode de balisage de chantier. N'existe t'il pas d'autre moyens de balisages plus sûrs en terme de sécurité ? La réflexion sur un balisage fixe ne doit elle pas être engagée ?

Les suicides, en moyenne 21 par année sont dû en règle générale au nombre impressionnant de réorganisations. Les tentatives de suicides ont quant à elles se multiplient sans que pour autant elles soient portées à notre connaissance. Il est très étonnant de constater qu'aucune imputabilité des services ne soit reconnue. Le nombre de dépressions dans nos services est en nombre grandissant, les agents du ministère souffrent énormément, toute catégories confondues sans que l'on se pose la moindre question quant à leur origine !

Les accidents graves quant à eux ne font pas l'objet de remontées systématiques .Cela fait des années que la CGT dénonce cet état de fait à chaque fois a réponse est la même : « Oui oui nous le déplorons et nous allons tout faire pour que cela s'améliore et patati et patata » A la sortie on continue... Exemple à la DIR Atlantique, en octobre 2011, un camion à émulsion d'une entreprise privée a été entreposé dans les locaux de cette DIR. Le brûleur n'ayant pas été arrêté pendant la pose méridienne, la pression est monté pour se finir par une explosion qui a brisée l'intégralité des vitrages de cette DIR. Une école voisine a été évacuée, c'est dire si cet accident a été conséquent. Des agents présents à cet instant ont eut des problèmes de tympan et ont été conduit à l'hôpital. Sauf à avoir fait une mauvaise lecture, cet accident ne fait pas partie du tableau fournit pour cette réunion plénière ! Qu'allez vous nous dire ? C'est pas grave, cela aurait pu être pire ?

Dans le tableau des accidents mortels figure une victime qui a été électrocuté car le haut d'une benne dans sa phase haute a arqué avec la ligne haute tension. L'administration dans sa grande bonté à quant à elle rien trouvé de mieux que de faire construire un centre sous une ligne de 225 000 Volts à dans l'Oise ! Nous demandons depuis des années la création d'une commission nationale d'achat issue du CHSCTM qui aurait entre autre, évité les nombreux défauts des CEI construit en partenariat Public Privé.

Vous comprendrez aisément, que face à tant d'inepties nous soyons très dubitatif quand à vos propos rassurants sur le traitement des problèmes.

Cela fait des années que la CGT porte le problème de la pénibilité sur le devant de la scène. Toutes les études officielles démontrent la véracité de notre argumentaire en la matière ! Un individu en parfaite santé, se retrouve avec une espérance de vie rabaissée à 61 années. 80 % des agents partant à la retraite à l'age de 55 ans, décède

avant l'âge de 63 ans ! Les faits sont là, ils sont incontestables et la bonification du service actif apparaît dès lors comme la seule solution réparatrice à l'égard de ses agents surexposés ! Le ministre BORLOO l'avait reconnu, avant d'être retoqué par Bercy. Il faut rouvrir ce dossier en priorité, les années passant, la mortalité continue.

Comme vous l'avez noté nos questions sont nombreuses, récurrentes, mais vous nous permettrez d'en rajouter une.

Concernant les réponses à toutes nos questions quant au traitement des diverses problématiques, le changement c'est pour quand ?

Les représentants CGT

EDITORIAL – Pierre Thomas, Secrétaire Général de l'OFICT

SE MOBILISER POUR CONCRETISER DES CHANGEMENTS POUR LES ICT

La "Lettre de l'OFICT" arrive dans un paysage marqué par la perspective de changements. Ce mois de Mai paraît encourageant pour exprimer des aspirations de nos catégories.

Les raisons de dire "non" sont aussi multiples, à la mesure de la multitude de réformes en cours : PFR, fusions de corps en tout genre. L'arrêt de la RGPP est annoncé, et cela concerne les ingénieurs, cadres et techniciens.

Des audiences vont certainement être organisées avec les nouveaux ministres. Les revendications des ingénieurs, cadres, professions techniques et administratives devront y être présentes.

La commission exécutive de l'OFICT a esquissé une discussion prometteuse concernant les techniciens, qui va se poursuivre notamment au collectif correspondant de l'OFICT.

L'OFICT va, avec le réseau de référents issus du congrès, avec les militants de proximité et les organisations de la Fédération, développer en grand une action sur le temps et les charges de travail. Les documents - pétition, consultation et 4 pages d'argumentaires - sont maintenant prêts. En effet, la situation en matière d'effectifs et de conditions de travail est tendue et le progrès du service public ne peut s'engager sans revalorisation du travail. Ceci n'est pas envisageable, si en particulier le travail gratuit de l'encadrement reste communément admis.

L'arrêt de la cour de cassation nous donne des arguments, nos collègues ont besoin de s'exprimer à ce sujet. Notre syndicalisme ingénieurs, cadres et techniciens doit commencer à changer d'échelle.

SOMMAIRE

- ✚ **ECOLE**
Formations des TSE à l'ENTE de Valenciennes : il y a du travail syndical à faire !
- ✚ **INITIATIVE CADRES SUP**
Colloque IPEF "Ingénieurs et politiques publiques en question" ? à l'ENGREF
- ✚ **LOI DE DEPRECARISATION**
- ✚ **REFORME STATUTAIRE**
Ingénieurs de Travaux : un chantier à reprendre
- ✚ **LANCEMENT DE LA CAMPAGNE OFICT**
Temps et Charges de travail : Faisons les comptes !

CALENDRIER

- ✚ **7 juin 2012**
Election CAP des TE
- ✚ **12 juin 2012**
Groupe d'échanges MEDDTL
- ✚ **26 juin 2012**
Groupe d'échanges MEDDTL

il y a du travail syndical a faire !

Le 05 mars, la CGT (une secrétaire de l'OFICT et un élu à la CAP Nationale) a rencontré les TSE en formation à l'ENTE. Comme les années précédentes, cette rencontre s'inscrit dans le cursus de formation des élèves.

Cette ½ journée organisée de manière très institutionnelle est avant tout pour nous l'occasion de nous présenter : une CGT organisée sur le terrain en sections rattachées à des syndicats nationaux, comme le SNPTAS, ou en syndicats locaux, comme en Administration Centrale, l'ensemble étant réuni dans une fédération et dans son outil spécifique des Ingénieurs, Cadres et Techniciens : l'OFICT. Une CGT qui, dans les instances de concertation et sur le terrain, porte des revendications pour donner aux agents, quelle que soit leur catégorie, les moyens d'accomplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes et ainsi de répondre aux enjeux de service public.

Les TSE de ce point de vue, appartiennent à un corps reconnu jusqu'à aujourd'hui comme essentiel dans notre ministère. L'application du NES et la fusion des corps de TSE, Contrôleurs des TPE (CTRL TPE) et d'une partie des Contrôleurs des Affaires Maritimes (CAM) dans un seul corps de Techniciens Supérieurs du Développement Durable sont loin de satisfaire aux exigences de reconnaissance des agents de ce futur corps et interpellent encore plus quant au devenir des missions qui lui incomberait désormais.

Cette année encore, les élèves ont accepté de répondre au questionnaire de l'OFICT-CGT. Des 80 réponses reçues, il ressort les points essentiels suivants :

- les élèves avec des niveaux de diplômes très variés : si près de 40% d'entre eux disposent d'un bac ou bac+2, la part des bac+5 et au delà représente 33% en 2012,
- aucun élève ne trouve la formation satisfaisante et 60% pensent qu'elle pourrait être améliorée. Les remarques portent sur le contenu (pas assez technique, trop de redites) et sur la pédagogie mise en œuvre (trop scolaire, trop théorique, pas assez d'immersion dans les services, formation trop longue),
- la plupart des élèves sont confrontés à des difficultés liées au suivi de la scolarité : difficultés familiales (séparation de la famille avec de jeunes enfants à charge) et financières (charges supplémentaires liées à un nouveau logement, à de nouveaux frais de transports allant jusqu'à 800€ mensuels), mais aussi insatisfactions liées aux règles de vie dans l'école,
- presque la moitié des élèves sont inquiets de leur future affectation, d'autant qu'ils n'ont pas d'informations sur les conditions d'accueil ni même sur ce qui se passe dans le ministère.
- Ils attendent alors de la CGT d'être informés sur les enjeux des réformes en cours, sur les questions salariales et sur leurs droits. La plupart se projettent dans des mutations rapides pour se rapprocher de leur résidence administrative d'origine.

La présence de la CGT dans les écoles du ministère reste à développer au delà de cette rencontre. Celle-ci a été l'occasion de transmettre un ensemble de documents qui n'arrivent pas en général jusqu'aux élèves : les matériels au moment des élections, nos dossiers sur des questions revendicatives à enjeu fort, comme celui concernant la reconnaissance des qualifications, mais aussi ceux de l'ugict, réalisés à l'occasion et dans la suite des Etats Généraux des professions techniques...

L'OFICT entend prendre en compte ces échanges en organisant d'ici la fin de l'année une grande réflexion sur le devenir des corps techniques de catégorie B dans notre ministère, sur les besoins de recrutements et sur l'évolution de l'offre de formation à leur intention.

Contact :
Fabienne TATOT

LOI DE DÉPRÉCARISATION

Le 3 avril 2012, la réunion d'un groupe de travail a donné le coup d'envoi du processus d'application de la loi du 13 mars au MEDDTL et dans les établissements publics.

Deux grandes catégories : Ceux qui sont CDIables à la date de promulgation de la loi et ceux qui sont titularisables, après examens ou concours dans les quatre ans qui suivent, cumulé à une condition essentielle de durée dans l'emploi avec le même employeur.

Une question n'est pas tout à fait résolue : un premier recensement des agents concernés a été effectué par l'administration : il dénombre 35 CDIables et 770 titularisables, dont les syndicats demandent à avoir connaissance... Mais il existe aussi un décret-liste dérogatoire concernant les Etablissements Publics, dont les personnels ne sont pas à ce jour concernés par la loi. Celui-ci serait nettoyé, ce qui renverrait certains personnels des Etablissements Publics au droit commun. De nombreux détails restent donc à étudier de près.

Bien entendu, une bonne partie des personnels concernés sont en catégorie A et B, dans des relations à l'employeur souvent très personnalisées, précaires et pas toujours très bien connues des syndicats (et réciproquement), surtout pour les jeunes. Recensement et explications syndicales sont de mise !

Contact :
Pierre Thomas



COLLOQUE IPEF

"Ingénieurs et politiques publiques en question" à l'ENGREF, à l'initiative des élus CGT, FSU à la CAP : 3 heures de discussion non-stop !



Le colloque a été introduit à plusieurs voix : Patrick Hallinger pour l'UGFF, Patrick Simon élu à la CAP, Ilangovane Tambidore de l'Aviation Civile, Marc Gillet de la Météo, Mathieu Goetzke élu à la CAP, détaché dans la territoriale (Lille), Sylvie Verdier enseignante en lycée agricole et FSU, Pierre Thomas ingénieur des travaux de l'IGN de l'OFICT, Hervé Vullion de la FSU du MEDDTL.

La discussion s'est engagée sans transition. Ont été évoquées :

- les conséquences du rapport Folz-Canépa qui traçait un avenir d'expertise et d'administrateur à culture scientifique et technique aux futurs IPEF,
- le danger d'une telle démarche appliquée à un objet public de haute technologie comme le transport aérien,
- les grands enjeux du développement durable, et toutes les grandes déceptions pour les ingénieurs qui ont suivi le Grenelle de l'Environnement au MEDDTL,
- le fort besoin d'ingénieur intrinsèque à la mutation technologique, industrielle et économique du développement durable.

Quel est le rôle des ingénieurs de l'Etat en rapport avec l'intervention des pouvoirs publics face à la crise ?

Ont été balayées un ensemble de questions :

- questions d'identité du corps,
- le malaise grandissant,
- la dégradation de la reconnaissance sociale et salariale,
- la préoccupation de carrières bloquées,
- les difficultés de la mobilité pour les ingénieurs experts,
- le dilemme d'avoir à appliquer la RGPP avec le plan de suppression des stations météo par exemple,
- le travail en flux tendu,
- l'arrivée de directeurs "purs gestionnaires",
- les difficultés de recrutement ...

Mais a été pointé aussi l'intérêt très controversé de la fixation d'un quota de femmes aux postes de direction : est-ce une réelle possibilité de reconnaissance des compétences ou plutôt le risque de suspicion sur les compétences des femmes promues ?

Mais l'intérêt du métier et l'engagement professionnel restent à l'ordre du jour, par exemple dans la territoriale, sur des problèmes d'aménagement urbain entre quartiers difficiles, friches industrielles, dans la maîtrise de la gestion de la vie quotidienne. Certes les problèmes techniques ne sont pas spectaculaires ni "à la pointe", mais pas forcément faciles pour autant, et le management se conçoit mieux quand on comprend les préoccupations des équipes à partir du socle de connaissances techniques. C'est important aussi dans la maîtrise d'ouvrage. Il est très motivant de développer son activité professionnelle sur la base de l'intérêt général reconnu. Même enthousiasme professionnel pour une collègue de l'IGN Espace, à partir de valeurs de service public partagées ce qui n'exclut pas la discussion parfois âpre avec les industriels du secteur.

Autant les élus sont proches et souvent exigeants, autant le poids du préfet se fait lourd sur les DDI...

La manifestation des ingénieurs des travaux le 9 février marque elle aussi un profond malaise, d'autant plus que le sujet "refus de la fusion" des corps d'IT ne peut expliquer à lui seul la mobilisation de près de 2000 ingénieurs en manifestation nationale. Les syndicats les plus représentatifs refusent le projet présenté par le gouvernement mais, pour les plus influents, réclament surtout une "meilleure" fusion, plus ambitieuse.

Le contenu d'une réforme qui répondrait statutairement aux besoins du service public en qualifications d'ingénieurs reste à écrire, au delà des démolitions sous-jacentes au projet gouvernemental.

Contact :
Pierre Thomas

Le débat englobe la fonction publique territoriale avec le projet de réforme du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Au fond les préoccupations sur la technicité, les recrutements et la formation, l'avenir des écoles et leur orientation, l'avenir des missions publiques d'ingénierie mises à mal par la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle, la raréfaction des postes d'encadrement liée à la restructuration du MEDDTL, font convergence.

En conclusion, ce débat, premier du genre pour ce corps d'ingénieur interministériel est largement consacré aux réalités professionnelles de nos collègues, appelle des prolongements, ce dont les participants ont facilement convenu. Une publication plus régulière du bulletin des élus CGT, un collectif en juin font partie des propositions.

INGÉNIEURS DE TRAVAUX **un chantier à reprendre**

Les 4 DRH de l'IGN, de Météo-France, du MEDDTL et du MAAPRAT ont répondu aux organisations syndicales d'ingénieurs correspondantes, suite à la manifestation du 9 février, marquée par une large unité syndicale et une participation imposante.

Ils prennent acte de la manifestation et proposent d'organiser la poursuite de la discussion autour de groupes de travail, sur le statut, la formation, les recrutements, les missions des ingénieurs.

Il est regrettable évidemment que cette lettre fasse l'hypothèse d'une supposée incompréhension des ingénieurs par rapport au projet, alors que la manifestation portait fortement un "non" au projet de fusion proposé, même si les motivations des organisations syndicales étaient et restent diverses.

En tout cas, il est effectivement urgent de discuter. L'efficacité du service public passe par la revalorisation des ingénieurs, de leur formation, de la reconnaissance de leurs qualifications (ils débutent à 1.16 fois le SMIC comme toute la catégorie A). Les missions des ingénieurs et leur avenir statutaire sont liés aux réponses publiques à construire sur la plupart des questions dans le champ des surnommés ex-MAAPRAT, ex-MEDDTL.

La discussion doit s'engager et surtout les ingénieurs doivent avoir la parole.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE OFICT

Temps et Charges de travail – FAISONS LES COMPTES !

Suivre les liens pour accéder
aux documents :

le 4 pages

[http://www.equipement.cgt.fr/
spip.php?article4237](http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4237)

la consultation

[https://docs.google.com/sprea
dsheet/embeddedform?form-
key=dFBPWTJae-
jhrMzBxcCIPNIZsY0ZM-
SUE6MQ](https://docs.google.com/spreadsheets/embeddedform?formkey=dFBPWTJae-jhrMzBxcCIPNIZsY0ZM-SUE6MQ)

la pétition

[http://www.petitionpublique.-
fr/Peticoover.aspx?
pi=P2012N25042](http://www.petitionpublique.fr/Peticoover.aspx?pi=P2012N25042)

Accédez à tous les documents
en pdf :

[http://www.equipement.cgt.fr/
spip.php?rubrique604](http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique604)

Le 5^{ème} congrès de l'OFICT a décidé de lancer une grande campagne revendicative sur le thème du temps et des charges de travail. Cette décision reposait sur un double constat :

- d'un côté, un vécu dégradé marqué par un allongement du temps et un alourdissement des charges de travail, particulièrement sensible dans les catégories d'encadrement et non sans conséquences sur les conditions d'exercice professionnel, l'accomplissement des missions de service public mais aussi sur la santé elle-même ;
- de l'autre, une jurisprudence récente qui rappelle les obligations de l'employeur, quel qu'il soit, en matière de santé, de décompte du temps de travail et de suivi des charges de travail.

Pour mener à bien cette campagne, l'OFICT met à disposition de tous 3 supports :

- un "**4 pages**" explicatif portant sur l'actualité du sujet;
- une **consultation** comme outil de contact avec nos collègues ingénieurs, cadres et professions techniciennes et de contrôle ;
- une **pétition** à faire signer le plus massivement possible.

Nous voulons, avec cette campagne, faire événement en permettant à nos catégories d'exprimer des revendications en lien étroit avec leur vécu professionnel quotidien.

L'objectif est de recueillir un maximum de signatures et de consultations remplies d'ici l'été, dans l'optique d'une demande de rencontre avec la DRH dès la rentrée.

"4 pages", pétition et consultation sont téléchargeables sur le site fédéral.

La pétition et la consultation peuvent aussi être respectivement signée et remplie en ligne.

Merci à ceux qui ont contribué à ce journal : Pierre Thomas, Bernard Salandre, Nathalie Carpentier, Fabienne Tatot-----